Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Publié le
ID : 060-216004259-20220331-DEL192022-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 31 mars 2022

N° 19/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
25/03/2022

Date d'affichage
25/03/2022

L'an deux mil vingt et deux, le 31 mars 2022 à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 mars 2022, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :
M. BRIATTE Hubert ; Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. KOUAOVI Eric ; Mme VILLEMAINE Véronique ; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme CHARTIER Florence ; M. MOREAU Régis ; Mme DETOURBET Marie Charlotte
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
Mme PAILLARD Elodie donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée
Mme DE WAELE Isabelle donne pouvoir à M. DE SOUSA Jean François
M. DELAHAYE Frédéric donne pouvoir à M. KOUAOVI Eric
Mme GAMEIRO Lucie donne pouvoir à Mme DETOURBET Marie Charlotte
M. DELBAR Jean Pierre donne pouvoir à M. LECHEVALIER Gilles

Etai(ent) excusé(s) : NEANT
Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme CHARTIER Florence

OBJET

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

M. le Maire propose les montants des subventions allouées aux associations pour l'année 2022 au conseil municipal pour un montant de 10 100 € plus une réserve pour des événements exceptionnels soit un total de 12 000 € à inscrire au BP 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (pour : 15) :

- **DECIDE** d'allouer aux associations les subventions pour 2022 suivantes :

	Montant
ADU ASS DES USAGERS LIGNE	20.00 €
ASCVA	2000.00 €
ASSOCIATION ALSO	10.00 €
AUTONNE VILLAGES	550.00 €
CLUB DES AINES RURAUX - SOLEIL D'AUTOMNE	300.00 €
COMITE DES FETES	450.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	2 300.00 €
GROUPEMENT DES CHASSEURS	300.00 €
LE PRINTEMPS DES LAVOIRS	150.00 €
LES AMIS DU LIVRE	1100.00 €
STE PROTECTION FORET COMP	50.00 €
VMEH VISITE MALADES ETS	70.00 €
ASSOCIATION COLETTE DE LA GOUTTIERE chats errants	1000.00 €
ASSOCIATION CATS IN THE AIR chats errants	1000.00 €
ASSOCIATION SAUVEGARDE DE LA TOUR	800.00 €
TOTAL	**10 100.00 €**

Envoyé en préfecture le 14/04/2022
Reçu en préfecture le 14/04/2022
Publié le
ID : 060-216004259-20220331-DEL192022-DE

- **ACCEPTE** de porter au Budget primitif 2022 au compte 65748 **12 000 €** avec des réserves pour évènements exceptionnels.
- **AUTORISE** le Maire à octroyer le reliquat dans les limites budgétaires

Ainsi fait et délibéré le 31/03/2022, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

MAIRIE DE MORIENVAL
(OISE)

Hubert BRIATTE